

**PROCÈS VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE À LA SALLE MUNICIPALE
CE 12^{ième} JOUR DE JANVIER 2016 À 20H00**

Étaient présents : Monsieur Jean Murray, maire
 Monsieur Michel Robert, conseiller
 Madame Annie Houle, conseillère
 Madame Eve-Marie Grenon, conseillère
 Monsieur Pascal Smith, conseiller
 Monsieur Daniel Bouchard, conseiller
 Monsieur Yvon Forget, conseiller

Madame Sylvie Burelle, secrétaire-trésorière et directrice générale, ainsi que monsieur Yvon Tardy, directeur des services techniques, monsieur Jean-François Rousseau, directeur du Service de Sécurité Incendie assistaient également à la séance.

R-1-2016 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Daniel Bouchard, appuyé par monsieur Yvon Forget que l'ordre du jour est adopté tel que lu.

**R-2-2016 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DU 8^{ième} JOUR DE DÉCEMBRE 2015**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance régulière tenue ce 8^{ième} jour de décembre 2015;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Smith, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu que le procès-verbal du 8^{ième} jour de décembre 2015 est accepté tel que déposé.

**R-3-2016 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU BUDGET**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport du procès-verbal de la séance extraordinaire du budget tenue ce 8^{ième} jour de décembre 2015 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du budget 2015 tenue le 8^{ième} jour de décembre 2015 est accepté tel que déposé.

R-4-2016 COMPTE DE LA PÉRIODE

Lecture est faite de la liste des comptes de la période ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Smith, appuyé par monsieur Daniel Bouchard et unanimement résolu que cette liste des comptes au montant de 263 119.04\$ est acceptée.

R-5-2016

**RAPPORT DU C.C.L.
DU 17^{ième} JOUR DE DÉCEMBRE 2016**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 17^{ième} jour de décembre 2016 ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Daniel Bouchard et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-6-2016

**RAPPORT ANNUEL DU C.C.L.
POUR L'ANNÉE 2015**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport annuel du comité consultatif de loisirs pour l'année 2015 ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Daniel Bouchard et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-7-2016

**RAPPORT DU C.C.E.
DU 21^{ième} JOUR DE DÉCEMBRE 2015**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du procès-verbal de la réunion du comité consultatif en environnement tenue le 21^{ième} jour de décembre 2015 ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Daniel Bouchard et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-8-2016

**RAPPORT ANNUEL DU C.C.E.
POUR L'ANNÉE 2015**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport annuel du comité consultatif en environnement pour l'année 2015 ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Daniel Bouchard et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-9-2016

**RAPPORT ANNUEL DU C.C.I.
POUR L'ANNÉE 2015**

Les membres du conseil ayant pris connaissance du rapport annuel du C.C.I. / Tourisme Saint-Marc pour l'année 2015 ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Daniel Bouchard et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

R-10-2016

RAPPORT DES PERMIS 2015

Le directeur des services techniques dépose son rapport relativement aux permis émis durant l'année 2015 ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Daniel Bouchard et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

**R-11-2016 RAPPORT D'ACTIVITÉ POUR L'ANNÉE 2015
DU DIRECTEUR DU S.S.I.**

Le directeur du service de sécurité incendie dépose son rapport d'activité pour l'année 2015 ;

En conséquence, il est proposé par madame Annie Houle, appuyé par monsieur Daniel Bouchard et unanimement résolu que le conseil accepte le dépôt du rapport.

**R-12-2016 PROTOCOLE D'ENTENTE
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES**

Considérant qu'un nouveau protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins sportives, récréatives, culturelles et communautaires a été déposé par la Commission Scolaire des Patriotes ;

Considérant que ce nouveau protocole d'entente doit être conclu pour une période s'étendant du 1^{er} juillet 2016 au 30 juin 2017, et se renouvelle à son expiration, d'année en année à moins que l'une des parties aux présentes ne donne à l'autre un avis à l'effet qu'elle n'entend pas voir se prolonger la présente entente ;

En conséquence il est proposé par Eve-Marie Grenon, appuyé par monsieur Michel Robert et unanimement résolu que le conseil accepte ce nouveau protocole d'entente et autorise le maire et la secrétaire-trésorière et directrice générale à signer le protocole d'entente entre la Commission Scolaire des Patriotes et la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu, relativement à l'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins sportives, récréatives, culturelles et communautaires.

R-13-2016 CARNET- MOBILITÉ RURALE

Considérant qu'une demande de financement est déposée au MTQ dans le Programme d'aide au développement du transport collectif, volet II ;

Considérant que la demande de financement au MTQ est faite, directement par les six (6) municipalités concernées soient : Saint-Antoine-sur-Richelieu, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Mathieu de Belœil, Saint-Charles-sur-Richelieu et Saint-Marc-sur-Richelieu ;

Considérant que la contribution du milieu local est doublée par le MTQ ;

Considérant que la gouvernance proposée du service de mobilité rural prévoit la mise en place d'un O.B.N.L. ;

Considérant que l'O.B.N.L. encadrer le processus et la mise en œuvre du plan de développement du transport collectif en milieu rural et son développement et effectuer des recommandations au conseil municipal des villes relativement à toutes actions pouvant favoriser l'amélioration du service ;

Considérant que l'O.B.N.L. prévoit faire appel à un mandataire pour l'opérationnalisation du service ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Forget, appuyé par monsieur Daniel Bouchard et résolu à l'unanimité de :

- Contribuer financièrement au projet en injectant un maximum de 5 000 \$ pour l'an 1 ;
- De mandater la CDC Vallée-du-Richelieu pour l'opérationnalisation du service ;
- De nommer madame Sylvie Burelle et monsieur Yvon Forget représentants de la municipalité au Regroupement.

DÉCLARATION D'UN INTÉRÊT PÉCUNIAIRE

Monsieur Michel Robert, conseiller au siège #1, informe le conseil qu'il possède un intérêt pécuniaire dans la décision suivante, soit le salaire des pompiers à temps partiel pour l'année 2016 et en conséquence, il s'abstient de participer à celle-ci et de voter ou tenter d'influencer le vote sur cette décision.

R-14-2016 SALAIRES DES POMPIERS À TEMPS PARTIEL POUR L'ANNÉE 2016

Considérant que le budget 2016 prévoit des ajustements relativement au salaire horaire des pompiers à temps partiel ;

	Pratique	Appels S.S.I.	Appels P.R.
Directeur	17.34\$	30.60\$	22.44\$
Assistant et adjoint au Directeur	17.34\$	26.52\$	22.44\$
Lieutenants	17.34\$	24.48\$	22.44\$
Pompiers	17.34\$	22.44\$	22.44\$
Salaire pour garde caserne	22.44\$		
Salaire pour la formation (pompier 1)	13.26\$		
Salaire pour autres formations	17.34\$		
Salaire pour la prévention	17.34\$		
Salaire pour autres tâches	17.34\$		

Directeur – Salaire de base annuel : 10 200.\$

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Smith, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que cette liste des salaires des pompiers à temps partiel est acceptée.

R-15-2016 FINANCEMENT MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur Pascal Smith, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 19 janvier 2016 au montant de 849 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 1-2006. Ce billet est émis au prix de 100,00 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

151 400 \$	2.41 %	19 janvier 2017
155 300 \$	2.41 %	19 janvier 2018
159 400 \$	2.41 %	19 janvier 2019

163 500 \$	2.41 %	19 janvier 2020
219 900 \$	2.41 %	19 janvier 2021

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci.

R-16-2016

**FINANCEMENT MUNICIPAL
COURTE ÉCHÉANCE**

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt #1-2006 et pour les montants indiqués, la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu souhaite emprunter par billet un montant total de 849 500 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
1-2006	776 000 \$
1-2006	73 500 \$

Considérant que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors d'un refinancement;

Considérant que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu avait, le 18 janvier 2016, un montant de 849 500 \$ à renouveler sur un emprunt original de 1 517 000 \$, pour une période de 5 ans et 15 ans, en vertu du règlement numéro 1-2006;

Considérant qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pascal Smith, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 849 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 1-2006 soit réalisé;

Que les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière;

Que les billets soient datés du 19 janvier 2016;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2017	151 400 \$
2018	155 300 \$
2019	159 400 \$
2020	163 500 \$
2021	167 800 \$(à payer en 2021)
2021	52 100 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 janvier 2016), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 1-2006, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Que la Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu emprunte 849 500 \$ par billets en renouvellement d'une émission de billets, pour un terme additionnel de 1 jour au terme original du règlement mentionné ci-haut.

R-17-2016

**CONCILIATION BANCAIRE
RAPPORT BUDGÉTAIRE TRIMESTRIEL
AU 31 DÉCEMBRE 2015**

Le conseil ayant pris connaissance des états budgétaires et de la conciliation bancaire pour le trimestre se terminant le 31 décembre 2015 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Robert, appuyé par madame Eve-Marie Grenon et unanimement résolu d'accepter le dépôt desdits rapports tel que déposés, en considérant que ces montants peuvent varier d'ici le dépôt des états financiers déposés par les vérificateurs externes.

R-18-2016

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Daniel Bouchard, appuyé par monsieur Yvon Forget et unanimement résolu que la séance est levée.

Jean Murray
Maire

Sylvie Burelle
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, certifie que la municipalité a les fonds nécessaires pour rencontrer les dépenses faites ou engagées par les résolutions R-4-2016, R-12-2016, R-13-2016, R-14-2016, R-15-2016 et R-16-2016.

Donné à Saint-Marc-sur-Richelieu, ce 13^{ième} jour de janvier 2016.

Sylvie Burelle
Directrice générale et secrétaire-trésorière